



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Question écrite n° 34548

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'efficacité du crédit d'impôt compétitivité emploi, instauré par la loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012. En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi devait permettre une réduction des impôts à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013 pour les entreprises sur leur masse salariale. Il souhaite connaître le nombre d'entreprises bénéficiaires du crédit d'impôt compétitivité du 1er janvier 2013 au 1er juillet 2013 dans le département du Val-d'Oise.

Texte de la réponse

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a pour objectif de renforcer la compétitivité coût de l'économie française et à soutenir la création d'emplois. Il s'agit d'un crédit d'impôt sur les bénéfices dont le montant est proportionnel (équivalent à 4 % en 2013, puis à 6 % à compter de 2014) à la masse salariale brute versée par les entreprises, une fois exclus les salariés dont la rémunération est supérieure à 2,5 fois le Smic. Le dispositif a été conçu de sorte qu'il soit possible, pour les entreprises qui en ont besoin, d'emprunter dès cette année une partie du montant du crédit d'impôt auquel elles ont droit, dans le cadre d'un préfinancement bancaire. Il existe une offre de préfinancement chez certaines banques commerciales classiques depuis l'été, en complément de celle mise en place par Bpifrance au printemps. Il est cependant trop tôt pour connaître, en année pleine, le nombre effectif d'entreprises bénéficiaires du CICE et il n'est pas possible de connaître le nombre d'entreprises bénéficiaires de préfinancements octroyés par les banques commerciales de même que la répartition par département. En revanche, on observe que les équipes de Bpifrance ont traité sur le premier semestre près de 6 000 dossiers, représentant un montant potentiel de 735 M€ de préfinancements. Plus de la moitié de ces dossiers de préfinancements concernent de très petites entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34548

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8034

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11081